

Négociation collective sur le régime santé Groupe SANEF

VOTRE OPINION COMPTE !

Rappel du contexte :

Il y a quelque temps, la direction, motivée par une « dérive » du montant des remboursements, a dénoncé le régime santé du groupe SANEF. Le 1^{er} juillet 2025, elle a donc convoqué les organisations syndicales représentatives du groupe afin de négocier un nouvel accord couvrant le régime santé.

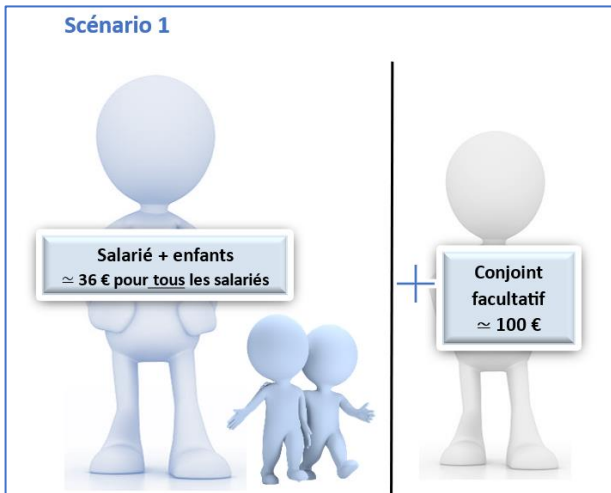
Il s'agit d'une négociation atypique puisque d'emblée la direction propose deux scénarii :

1. **Scénario N°1** : la cotisation du salarié **le couvre ainsi que ses enfants**. La cotisation est alors la même avec ou sans enfant.
→ **Si le conjoint souhaite bénéficier de la mutuelle Groupe Sanef, il devra payer une cotisation supplémentaire.**
2. **Scénario N°2** : La cotisation ne couvre (au choix) que le salarié sans enfant avec une cotisation spécifique ou bien le salarié avec ses enfants moyennant une cotisation plus élevée !
→ **Si le conjoint souhaite bénéficier de la mutuelle Groupe Sanef, il devra payer une cotisation supplémentaire.**

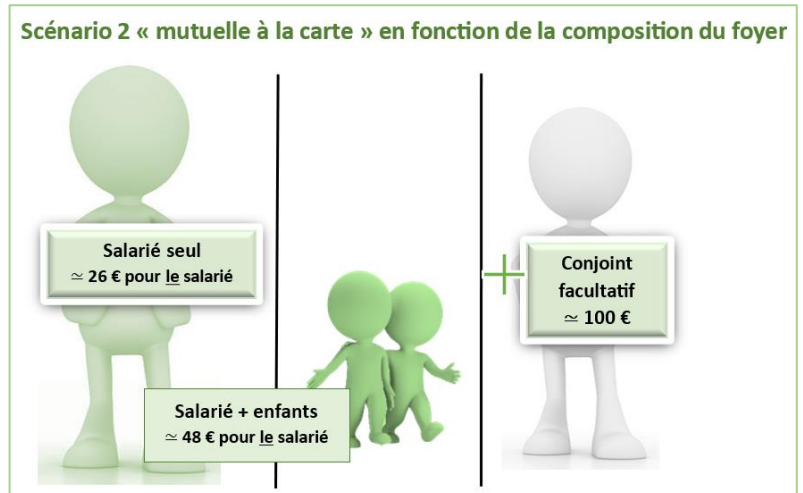
A cela s'ajoute une proposition de la direction permettant à l'adhérent, dans le cadre des scénarii N°1 et N°2, de contracter une surcomplémentaire et même une nouvelle option appelée « confort ». Ces deux dispositifs cumulables ne bénéficient pas de la part patronale mais restent à la seule charge du cotisant.

Le taux de prise en charge resterait de 70% pour l'employeur et 30% pour les salariés en cas d'accord !

Scénario 1



Scénario 2 « mutuelle à la carte » en fonction de la composition du foyer



La CFDT a besoin de vous ! Sur un sujet aussi important que le régime santé, la CFDT souhaite que vous vous exprimiez massivement ! **Tous les salariés du groupe sont concernés.**

Jusqu'à maintenant et ce depuis longtemps, la cotisation (répartie : 70% employeur/30% salarié) couvrait la famille entière.

La direction a décidé de supprimer cet acquis !

Avant d'aller plus loin dans les négociations, la CFDT doit vous entendre !

La CFDT souhaite que vous répondiez à un sondage afin de se positionner et d'aller plus loin dans les discussions.

QUESTION : Etes-vous plus favorable au scénario 1 ou 2 ?

Votez à l'aide du sondage mis en ligne par la CFDT sur le lien suivant :

 [Répondre au sondage](#)

Réponse avant le 4 septembre